

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)**

Séance du Lundi 30 Septembre 2019 à 20h30

Étaient présents : Mesdames Lydia BASSON, Isabelle BERTHELOT Marie-Thérèse CHATELAIN, Virginie DAIGRE, Vanessa QUEMERE, Janet REED, Colette THORAVAL, et Sylvie VIOLLET
Messieurs Mickaël DEFAYE, Bernard GRAVELLE, Johann LECOINTRE, Gwenaël MERLIERE, et Dominique SOUCHAUD,

Absent(s) excusé(s): Madame Jessica REDEUIL et Monsieur Jacques NAUDIN

Pouvoir(s) donné(s) : Monsieur Jacques NAUDIN donne pouvoir à Madame Colette THORAVAL
Madame Jessica REDEUIL donne pouvoir à Monsieur Bernard GRAVELLE

Le nombre des membres présents est de 13. 2 membres sont représentés par un pouvoir pour cette Séance du Lundi 30 Septembre 2019 du conseil municipal. Le nombre de votants est de 15.

Date de convocation : 25 Septembre 2019

Séance du Conseil Municipal du Lundi 30 Septembre 2019		
Nombre des membres 15		Nombre de votants
Présents : 13	Représenté (Pouvoir) : 2	15

PREAMBULE : La séance débute à 20h40 - Monsieur le maire accueille l'ensemble des membres présents. Il liste les documents des dossiers de chaque conseiller.

Monsieur le maire présente une coupure de presse en nécrologie suite aux départs vers l'au-delà de deux personnes fortement investies dans la vie communale. Il s'agit de Monsieur Jean Nadaud et de Monsieur Gérard Antoine. Les obsèques se sont déroulées le même jour.

Monsieur le maire évoque le recueillement avec une minute de silence ce même jour à 15h00 à l'école en mémoire du Président Jacques Chirac.

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des membres du Conseil Municipal que Monsieur Gérard ANTOINE était conseiller municipal en place.

En leurs mémoires, Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence.

Après cette minute de silence, Monsieur le Maire accueille et présente Madame Vanessa QUEMERE, qui succède désormais à Monsieur Gérard ANTOINE, et devient conseillère municipale.

Monsieur le Maire précise que cette nomination, est conforme à l'article L270 du code électoral :

- « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément au présent article, le Maire doit donc convoquer le suivant de liste (qui s'entend du candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée à la préfecture ...). Son élection est proclamée dès lors que le Maire succède à son installation et l'inscrit sur le tableau du Conseil Municipal comme ci-dessous :

Nouveau Tableau du Conseil Municipal au 30 Septembre 2019

Nouveau Tableau du Conseil Municipal au 30 Septembre 2019

M SOUCHAUD Dominique	Maire
Mme REDEUIL Jessica	Conseillère Municipale
M GRAVELLE Bernard	Adjoint
Mme BASSON Lydia	Adjointe
M LECOINTRE Johann	Conseiller Municipal
Mme DAIGRE Virginie	Adjointe
M DEFAYE Mickaël	Conseiller Municipal
Mme BERTHELOT Isabelle	Conseillère Municipale
M MERLIERE Gwenaël	Conseiller Municipal
Mme REED Janet	Conseillère Municipale
Mme VIOLLET Sylvie	Conseillère Municipale
Mme CHATELAIN Thérèse	Conseillère Municipale
M NAUDIN Jacques	Conseiller Municipal
Mme THORAVAL Colette	Conseillère Municipale
Mme QUEMERE Vanessa	Conseillère Municipale

Le présent tableau n'appelle pas à délibération mais sera transmis en préfecture.

Désignation du secrétaire de séance : Madame QUEMERE Vanessa, a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance du Mardi 02 Juillet 2019.** Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du **Mardi 02 Juillet 2019**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du Mardi 02 Juillet 2019. Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

- 2. Approbation du rapport CLECT du 12 Juin 2019**

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant modification de la décision institutive de Grand Cognac ;

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 12 juin 2019 portant sur l'évaluation des charges des compétences harmonisées au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant ce qui suit :

Suite à la fusion au 1er janvier 2017, l'ensemble des compétences optionnelles et facultatives de Grand Cognac ont été harmonisées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Conformément au code général des impôts, la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- *D'APPROUVER le rapport le CLECT du 12 juin 2019 ;*
- *DE L'AUTORISER à signer tous les documents afférents.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport le CLECT du 12 juin 2019 et Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

- 3. Comptabilité finances**

- **DM 5 Pour règlement Titre SDEG 1 628.47 € fonds de concours Investissement**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal d'un titre émanant du SDEG pour 1628.47 € - ECLAIRAGE PUBLICQUE – concernant la CAMPAGNE DE RESORPBTION LAMPES A VAPEUR DE MERCURE

selon la convention du 17/10/2018. Il s'agit d'un investissement réalisé par le SDEG et pour la commune une dépense à imputer au compte 2041582 car c'est un fonds de concours.

Il convient donc d'ouvrir les crédits par une décision modificative.

CH 002 Art 2041582	Fonds de concours	+ 1 628.47 €
CH 65 Art 65541	Contrib fonds de compens ch ter	- 1 628.47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la DM5 pour règlement du titre du SDEG pour un montant de 1 628.47 €. Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

➤ ~~Budget annexe – création d'un lotissement~~

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

~~– que le Plan d'occupation des sols – POS – de la commune sera caduc au 31 décembre 2019 et sera remplacé par le règlement national d'urbanisme – RNU –.~~

~~– le projet de création d'un lotissement dans la zone 1 NA.~~

~~– la délibération du 21 Décembre 2017 quant à l'approbation et le démarrage d'une étude pour le développement d'une zone de lotissement avec création d'un budget annexe en 2018.~~

~~– la délibération du 13 Mars 2018 (suite à la validation de la commission voirie et du conseil municipal du 21 décembre 2017) acceptant les propositions du Maire pour la mise en place de groupes de travail.~~

~~– la délibération du 02 Juillet 2019, approuvant le projet de lotissement et autorisant Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour la poursuite et la création du lotissement.~~

Monsieur le Maire doit rencontrer prochainement les propriétaires des terrains, afin

➤ ~~D'obtenir leur accord pour la création du lotissement~~

➤ ~~Fixer une date pour l'acquisition des terrains par la commune~~

➤ ~~Etablir les devis (frais d'étude, travaux, ...) et travaux réalisés dans le cadre de la viabilisation des terrains (voirie, réseaux d'eau, assainissement, électricité,...) en vue de l'élaboration du budget annexe de lotissement.~~

~~Le conseil municipal, après en avoir délibéré,~~

➤ ~~approuve l'acquisition des terrains par la commune.~~

~~Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches liées à l'achat de ces terrains et établir les devis en vue de l'élaboration d'un budget. Votes pour : Abstentions : Votes contre :~~

➤ ~~Ecole Sortie classe découverte – demande participation commune-~~

~~Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'école organise une classe découverte à Fouras du 11 au 15 Mai 2020. Le coût total du séjour (sans le transport) s'élève à 10 098.20 €, ce qui représente un coût total par enfant de 212 €.~~

~~Les familles, la Coopérative scolaire et l'Association des parents d'élèves participent à hauteur de 7 524.00 €. La commune est sollicitée afin d'apporter~~

➤ ~~une aide financière à hauteur de 2 574.20 € pour le financement du séjour~~

➤ ~~une aide financière pour le financement du bus (CITRAM) pour 976 €~~

~~Cela représente une subvention d'un **montant total de 3 550.20 €**~~

~~Le conseil municipal, après en avoir délibéré,~~

➤ ~~approuve le versement de la somme de 2 574.20 € pour le financement du séjour « classe découverte à Fouras ».~~

➤ ~~précise que cette somme sera inscrite au budget principal 2020 de la commune.~~

➤ ~~approuve la prise en charge du coût du transport en bus nécessaire pour cette sortie scolaire soit 976 €.~~

➤ ~~valide le montant total de la subvention pour 3 550.20 €, plus ou moins 20%.~~

~~Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0~~

4. Gestion du Personnel

➤ ~~Ecole : suite arrêts maladie -~~

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'un agent, adjoint technique territorial contractuel, est en arrêt maladie depuis début septembre. Au regard du problème de santé, l'agent ne

pourra réintégrer son poste dans l'immédiat. A ce jour, elle est à nouveau prolongée jusqu'au 03 Novembre 2019. Il est donc nécessaire de remplacer cet agent au plus tôt afin de pallier le surcroît de travail lié à son absence, et assurer les différentes tâches qui lui ont été confiées (ménage, surveillance cantine, garderie...). Monsieur le Maire, précise qu'après contact avec CAP EMPLOI, un recrutement dans le cadre d'un parcours emploi compétences (PEC) est possible. Ce recrutement, sur la base d'un contrat de 10 mois est proposé à hauteur de 20 Heures / semaine. Par ce dispositif, la commune devra prendre en charge 50% de son salaire, le solde étant assuré par CAP EMPLOI. Ce contrat est conclu avec l'obligation d'un projet de formation et en accord avec la commune, cet agent souhaiterait obtenir le permis bus et la validation pour le transport des voyageurs.

Monsieur le Maire propose que cette formation s'inscrive dans le projet parcours emploi compétence de l'agent et que son recrutement soit effectif dès le Jeudi 03 Octobre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve le recrutement d'un agent, en tant qu'adjoint technique territorial pour l'école, à compter du Jeudi 03 Octobre 2019, dans le cadre d'un parcours emploi compétence, pour 10 mois, et à raison de 20 Heures par semaine.**
- **Approuve l'inscription à la formation permis bus et FIMO voyageurs pour cet agent et dans le cadre du Contrat Parcours emploi compétences.**
- **Approuve et autorise Monsieur le Maire à conclure un contrat avec CAP Emploi et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la validation de ce contrat.**

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

- **Conduite du bus scolaire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'agent qui conduisait le bus jusqu'à ce jour n'a pas renouvelé son permis dans la mesure où son départ en retraite est effectif à compter du 31 Décembre 2019. Un second agent, adjoint technique territorial est titulaire du permis mais vient de se blesser et ne pourra conduire dans l'immédiat.

Afin de pallier rapidement les sorties scolaires prévues Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a dû faire appel dans l'urgence à un prestataire extérieur.

La prochaine session FIMO (nécessaire pour la conduite du bus scolaire) se déroule à Nersac (16) à partir du 12 Novembre 2019 jusqu'à début 9 Décembre 2019, ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de participants. Le montant du devis s'élève à 1 777.46 € TTC.

Il précise que devant les difficultés à recruter du personnel possédant ce permis, et le nombre de sorties organisées par l'école, il souhaiterait qu'un autre agent (titulaire sur la commune) passe ce permis afin d'avoir toujours un remplaçant et ne plus avoir recours à des prestataires extérieures dont les devis restent élevés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le montant du devis qui s'élève à 1 777.46 € TTC pour la FIMO (nécessaire pour la conduite du bus scolaire), ainsi que la validation de l'ensemble des permis nécessaire à la conduite du bus scolaire (devis en cours). Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire l'agent concerné et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la validation de cette formation. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à permettre la validation du permis bus et FIMO à un autre agent titulaire sur la commune, voire faire appel à une personne extérieure ou toutes autres possibilités.

Votes pour : 8 Abstentions : 2 Votes contre : 5

Contre : Sylvie Viollet, Jacques Naudin, Colette Thoraval, Mickael Defaye, Isabelle Berthelot, Abstention Gwenaël, Merliere, Vanessa Quémère

- **Personnel Technique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- qu'un agent, adjoint technique territorial est en arrêt maladie depuis plus d'un an maintenant et qu'une demande de prolongation en disponibilité d'office est en cours.

- qu'un autre agent des services techniques, adjoint technique territorial, vient de se blesser (accident de service) et doit être opéré. Il ne pourra pas réintégrer dans l'immédiat son travail.

Il ne reste plus qu'un seul agent à temps complet (et un autre une semaine sur deux) ce qui rend la situation très critique pour les services techniques qui ne peuvent plus faire face à la charge de travail.

➤ **Gras Savoye : contrat groupe AXA et renouvellement**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal un courrier émanant du centre de gestion et concernant le contrat groupe des agents CNRACL : au regard de la forte hausse de la sinistralité, et conformément à la clause d'ajustement contractuelle, une franchise de 15 % des indemnités journalières sera mise en place au 01 Janvier 2020. Cette franchise n'affectera cependant que les sinistres trouvant une origine à compter du 01 Janvier 2020. Une demande de résiliation à titre conservatoire a été envoyée au Groupe Gras Savoye le 11 Septembre 2019. Cette demande a été refusée, car hors délai.

Aussi, par la présente délibération, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette clause d'ajustement contractuelle et les nouvelles conditions d'indemnisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette clause d'ajustement contractuelle et les nouvelles conditions d'indemnisation liées et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches quant aux modifications du contrat groupe AXA auprès de Gras SAVOYE et signer tous avenant ou documents nécessaires.

**Votes pour : 13 Abstentions : 2 Votes contre : 0
Abstention : Gwenaël Merliere, Vanessa Quémère**

5. Actes administratifs suite enquête publique établis par l'étude Maître DROUINEAU– vente et ou échanges-

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique réalisée en Mars 2018 et concernant les différents échanges ventes, des voies communales ci-dessous :

- La Buetterie : Monsieur PORTET (succession PORTET Nicolas)
- La Brousse : Monsieur STEIMBACH
- Le Bourg : Monsieur MUNIER
- Chez Ripoché: Madame Karine TAPON GRIS
- Le Chausset: Madame Michelle GROUSSIN
- Peuyon : Monsieur Hubert RAFFAUD

Il précise que l'étude de Maître Drouineau est chargée de la rédaction des différents actes rappelés ci-dessus. Afin de finaliser la rédaction des actes Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin que ce dernier :

- Lui donne pouvoir, ainsi qu'au 2ème adjoint au Maire, de recevoir chaque acte en la forme administrative en vertu de l'article L 1311-13 du CGCT.
- Lui confère, ainsi qu'au 2^{ème} adjoint au Maire, la délégation de pouvoir signer chaque acte, en représentation de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire, ainsi qu'au 2ème adjoint au Maire, de recevoir chaque acte en la forme administrative en vertu de l'article L 1311-13 du CGCT.

- Confère à Monsieur le Maire, ainsi qu'au 2^{ème} adjoint au Maire, la délégation de pouvoir pour signer chaque acte, en représentation de la commune.

**Votes pour : 14 Abstentions : 1 Votes contre : 0
Abstention : Gwenaël Merliere**

6. Mise en place de caméras et commande de panneaux de signalisation

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de remédier rapidement aux dépôts d'ordures sauvages sur la commune qui se répètent inlassablement. La commune a acquis plusieurs caméras afin d'assurer une surveillance vidéo et dissuader les

contrevenants. Monsieur le Maire rappelle que la demande d'autorisation d'installation de caméras de surveillance sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public s'effectue auprès du préfet du lieu d'implantation. L'autorisation est délivrée pour une durée de 5 ans renouvelable. Après obtention de l'autorisation, le responsable du dispositif doit en déclarer la mise en service à la préfecture. A cet effet, Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise « Signaux Girod » (qui a fourni les panneaux « voisins vigilants ») pour un devis de 8 Panneaux « Commune sous surveillance vidéo ». Ce dernier s'élève à 406.88 € T.T.C (308.56 € H.T).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en place de caméras et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches auprès de la préfecture pour obtenir les autorisations d'installation.**
- **valide le devis des Ets GIROD pour un montant de 406.88 € T.T.C et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches liées à la commande, le paiement et l'installation des panneaux.** **Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0**

7. Elections municipales Mars 2020 – Information et Organisation du bureau de vote

Monsieur le Maire souhaite connaître le choix de chaque membre du conseil municipal en vue des prochaines élections et effectue un tour de table tout en rappelant les :

Extrait de Séance du Jeudi 31 Janvier 2019	OUI	Ne se prononce pas mais plutôt Oui	NON	Ne se prononce pas mais plutôt NON
Mme Colette THORAVAL		<i>Ne souhaite pas se prononcer</i>		
M. NAUDIN Jacques		<i>Absent au CM du 31 janvier 2019</i>		
Mme VIOLLET Sylvie		<i>Ne souhaite pas se prononcer</i>		
M.MERLIERE Gwenaël		<i>Absent au CM du 31 janvier 2019</i>		
Mme CHATELAIN Marie-Thérèse		<i>Ne souhaite pas se prononcer</i>		
Mme REED Janet		<i>Absent au CM du 31 janvier 2019</i>		
Mme BERTHELOT Isabelle		<i>Absent au CM du 31 janvier 2019</i>		
M. DEFAYE Mickaël		x		
Mme REDEUIL Jessica		<i>Absent au CM du 31 janvier 2019</i>		
M.LECOINTRE Johann		<i>Ne souhaite pas se prononcer</i>		
Mme BASSON Lydia		<i>Ne souhaite pas se prononcer</i>		
M. GRAVELLE Bernard			x	
Mme DAIGRE Virginie		<i>Ne souhaite pas se prononcer</i>		
M. SOUCHAUD Dominique		x		

	OUI	Ne se prononce pas mais plutôt Oui	NON	Ne se prononce pas mais plutôt NON
Mme QUEMERE Vanessa		Ne souhaite pas se prononcer		
Mme THORAVAL Colette		Ne souhaite pas se prononcer		
M. NAUDIN Jacques			X	
Mme VIOLLET Sylvie		Cela ne nous regarde pas		
M.MERLIERE Gwenaël			X	
Mme CHATELAIN Marie-Thérèse			X	
Mme REED Janet			X	
Mme BERTHELOT Isabelle		Cela ne nous regarde pas		
M. DEFAYE Mickaël		X		
Mme REDEUIL Jessica		Absente au CM		
M.LECOINTRE Johann			X	
Mme BASSON Lydia		Cela ne nous regarde pas		
M. GRAVELLE Bernard			X	
Mme DAIGRE Virginie			X	
M. SOUCHAUD Dominique		x		

En vue des élections municipales dont l'échéance est prévue le 15 Mars 2020 et le 22 Mars 2020 pour le premier et le second tour, Monsieur le Maire souhaite arrêter la permanence des bureaux de vote. Il propose à chaque membre présent de s'inscrire dans un créneau horaire.

Horaires	Nom prénom Président du bureau de vote	Nom Prénom 1 ^{er} assesseur	Nom prénom 2 ^{ème} assesseur	2 assesseurs minimum
7h55- 10h30	Dominique SOUCHAUD	LECOINTRE Johann	BASSON Lydia	
10h30- 13h00	Dominique SOUCHAUD	DEFAYE Mickaël	VIOLLET Sylvie	
13h00- 15h30	Bernard GRAVELLE	QUEMERE Vanessa	THORAVAL Colette	
15h30- 18h00	Dominique SOUCHAUD	BERTHELOT Isabelle	REED Janet	

Secrétaire : Sophie Bonnefond et DAIGRE Virginie pour rédaction des procès- verbaux et annexes

QUESTIONS DIVERSES :

1. Séminaire des correspondants défense du 24/09/2019 à COGNAC.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le séminaire des correspondants défense du 24/09/2019 à COGNAC.

2. Grand Cognac – Diaporama qui a été projeté lors de la réunion des conseillers municipaux qui s’est tenue le lundi 16 septembre 2019.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le diaporama qui a été projeté lors de la réunion des conseillers municipaux qui s’est tenue le lundi 16 septembre 2019.

3. Restitution des abribus situés Béguillères, Canton Buhet, Les Gatillons Nord, Les Gatillons Sud, Maison Neuve, et Trocada situés à Saint-Sulpice-de-Cognac.

Monsieur le Maire renseigne les membres du conseil municipal de la restitution des abribus situés Béguillères, Canton Buhet, Les Gatillons Nord, Les Gatillons Sud, Maison Neuve, et Trocada situés à Saint-Sulpice-de-Cognac.

4. Suite à la demande d’un conseiller de bénéficier deux fois dans l’année gratuitement d’une salle communale, le maire informe qu’il n’y est pas favorable et demande l’avis de principe.

Monsieur le Maire demande sur le principe aux membres du conseil municipal leurs avis suite à la demande d’un conseiller de bénéficier deux fois dans l’année gratuitement d’une salle communale. Le maire informe qu’il n’y est pas favorable et c’est bien pour cette raison qu’il demande l’avis de principe.

5. Restauration Scolaire – Suite repas Maire / Sodexo / Parents – Possibilité de self-services – Menus végétariens... Augmentation des quantités selon les menus et les plats ...

Concernant la restauration Scolaire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d’un repas entre Maire / Sodexo / Parents d’élèves. Il a été évoqué la possibilité de self-services, une augmentation des quantités selon les menus et les plats, un menu végétarien seulement une fois par mois en phase de démarrage.

6. Proposition-La salle Jean DUBOURG évoluera et portera le nom de « Jean et Jacqueline Nadaud ».

Monsieur le Maire souhaite que le nom de la salle Jean du Bourg évolue et porte le nom de « Jean et Jacqueline Nadaud ».

Fin de séance à 22h40